

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP ASSUR EQUILIBRE (FCP19980018)

Part A : Part B : Part T : FR0010585315
Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français
géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) « **CNP ASSUR EQUILIBRE** » est un fonds multi-actifs (actions, obligations et monétaires). Le fonds gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français et étrangers (valeurs mobilières et instruments financiers à terme). Il a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), son indicateur de référence en profitant des opportunités de marchés (taux et actions).

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est un indicateur de référence composite, c'est-à-dire composé de plusieurs indices comme suit : 25 % **FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND3-5** + 25 % **FTSE MTS EUROZONE GOVERNMENT BOND5-7** + 25 % **MSCI EUROPE DNR €** + 25 % **MSCI Monde hors EUROPE DNR €**.

Caractéristiques essentielles du FIA :

En vue d'atteindre l'objectif de gestion, une stratégie active d'allocation entre poches d'actifs sera poursuivie et deux approches de gestion sont mises en œuvre : la gestion directe en ligne à ligne dans le cadre de la « poche taux » et la sélection d'OPC. Les OPC sont sélectionnés par la société de gestion en fonction de l'analyse du rapport risque/performance de chaque OPC. La sélection des OPC repose sur des critères quantitatifs (performance, analyse des risques, frais ...), complétés le cas échéant de critères qualitatifs (process de gestion, reporting ...). Le gérant pourra recourir, de manière discrétionnaire, à une surexposition, ou une sous-exposition, du portefeuille du FIA par rapport à son indicateur de référence, dans la limite des allocations suivantes :

***Une poche « actions »** (de 20 % à 70 % de l'actif net du FIA) : pour la sélection des OPC « Actions », le gérant ne s'imposera aucune contrainte en termes de secteurs ou de capitalisation ou de zones géographiques. Toutefois il diversifiera ses investissements afin que le risque ne soit pas concentré sur un seul secteur ou sur un seul type de capitalisation ou sur une seule zone géographique.

Le FIA pourra être investi jusqu'à 5% de son actif net en OPC investis sur les marchés des pays émergents et pourra avoir recours aux « trackers » pour ajuster l'exposition globale sur les marchés actions en cours de journée, notamment dans le cas de souscriptions importantes ou de fortes variations de marchés.

***Une poche « taux »** (de 30 % à 80 % de l'actif net du FIA) : le gérant mettra en œuvre une stratégie de courbe qui consiste à sélectionner les points de la courbe des taux offrant le meilleur couple rendement/risque ainsi qu'une stratégie de sélection des titres qui consiste à tirer parti du supplément de rémunération en fonction des risques de signatures et des perspectives de rendement.

Les titres et/ou les émetteurs dans lequel le fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les autres titres, ne rentrant pas dans cette catégorie, ne pourront représenter qu'au maximum 10% de l'actif net du fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission.

La poche « taux » sera constituée de 2 sous-poches : une sous-poche « **obligataire** » (fourchette de sensibilité entre 1 et 10) et à titre accessoire, d'une sous-poche « **monétaire** » (jusqu'à 10 % de l'actif net du FIA).

* A titre de diversification, le FIA peut également investir en OPC mixant les classes d'actifs actions, obligations et monétaires (jusqu'à 10 % de l'actif net) et en OPC de multigestion alternative (jusqu'à 10 % de l'actif net).

Le FIA pourra être investi jusqu'à 100 % de son actif net en actions et/ou parts d'autres OPC et/ou de FIA.

Le FIA pourra intervenir sur des marchés financiers à terme fermes et conditionnels en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer au risque de change. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net du FIA; sans rechercher de surexposition.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution.

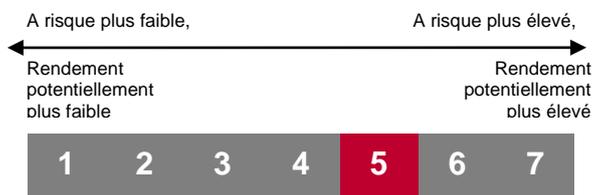
Durée de placement recommandée : Supérieure 5 ans

Recommandation : Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



⇒ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

⇒ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

⇒ Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Le risque suivant non pris en compte dans l'indicateur peut avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA :

Risque de crédit : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de ce FIA y compris, le cas échéant, les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

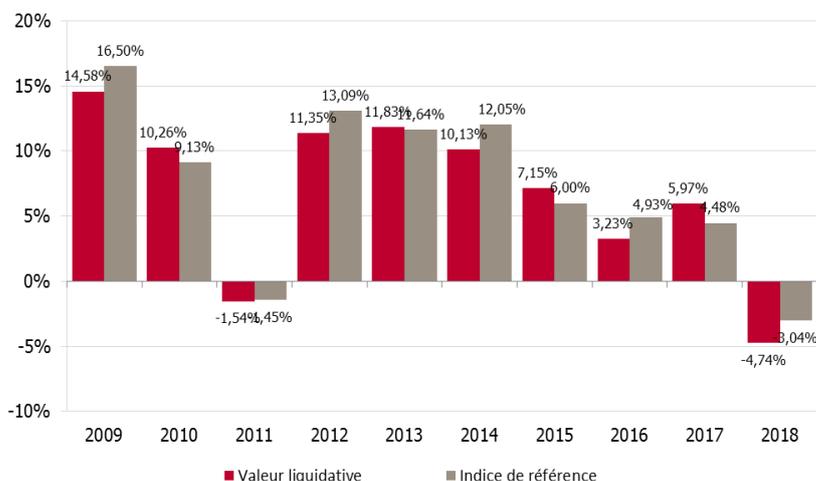
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS , le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,56 % (*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2018, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.hga.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Date de création du fonds: 6 février 1998

Création de la part T : 3 mars 2008

Devise : Euro

Informations pratiques

- **Dépositaire : CACEIS BANK**
- **Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**
- **Forme juridique : Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)**
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / Valeur liquidative / Information sur chaque part** : disponibles sur demande auprès de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com.
- **Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.

La part « T » est ouverte à tous souscripteurs et destinée notamment à servir de support de contrat d'assurance vie en unité de compte de la compagnie d'assurance CNP ASSURANCES auprès de ses clients grands comptes.

Ce fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréé par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/02/2019**.